

Nous, soussignés Laurent BESSOU et Martine GARRIGOU certifions que le chèque n°...93.37.514.....de M. Bessou Laurent d'un montant de 70 euros, établi ce jour à l'ordre de Mme GARRIGOU, correspond exclusivement au règlement annuel (réévalué) de la location des parcelles référencées sur le plan cadastral :

section **A n° 461 et n° 464**, d'une contenance totale de 79 a 17 ca,

comme convenu sur notre contrat de location relatif à ces 2 parcelles du 20 décembre 2006.

Fait àYarmouine le28/12/25.....

Martine GARRIGOU



Laurent BESSOU

